

NOUVELLE
OFFRE

MA SANTÉ INTERNATIONALE

VOTRE ASSURANCE INDISPENSABLE PENDANT
VOTRE EXPATRIATION

2018



Téléchargez notre application mobile
Easy Claim !



Suivez-nous sur Facebook et Twitter !

 www.facebook.com/AprilExpat

 www.twitter.com/AprilExpat



april
international

L'assurance en plus facile.

MA SANTÉ INTERNATIONALE

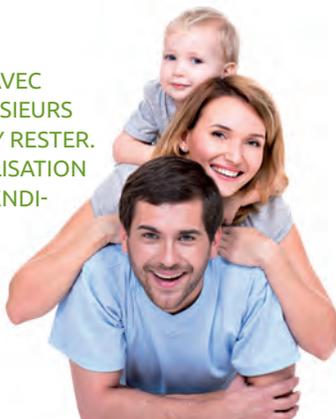
JE SUIS EXPATRIÉ, POURQUOI M'ASSURER ?

Où que vous soyez, avoir une bonne couverture santé reste toujours un enjeu primordial.

En tant qu'expatrié ou voyageur longue durée à l'étranger, vous quittez le régime social de votre pays d'origine et devez parfois faire face à des coûts de santé très élevés.

Il est alors essentiel de choisir une assurance santé internationale adaptée à votre profil et à votre situation afin d'éviter les mauvaises surprises !

« JE VIS AUX ÉTATS-UNIS AVEC MA FAMILLE DEPUIS PLUSIEURS ANNÉES ET JE COMPTE Y RESTER. À 20 000 US\$ L'HOSPITALISATION POUR UNE CRISE D'APPENDICITE, L'ASSURANCE EXPATRIÉ EST INDISPENSABLE.



« J'AI DÉCIDÉ DE POURSUIVRE MA CARRIÈRE PROFESSIONNELLE EN THAÏLANDE. MON ASSURANCE ME PERMET DE PRENDRE EN CHARGE MES FRAIS DE SANTÉ. UN SUJET D'INQUIÉTUDE EN MOINS !



« MON ENTREPRISE ME PROPOSE UN DÉTACHEMENT POUR QUE JE PARTE IMPLANTER NOTRE FILIALE EN ALLEMAGNE. JE RESTE AFFILIÉ À LA SÉCURITÉ SOCIALE FRANÇAISE MAIS J'AI BESOIN D'UN COMPLÉMENT TYPE MUTUELLE.



« JE VIS AU SÉNÉGAL ET SOUHAITE BÉNÉFICIER D'UNE ASSURANCE SANTÉ DANS MON PAYS DE RÉSIDENCE DURANT L'ANNÉE TOUT EN RESTANT COUVERT LORS DE MES DÉPLACEMENTS PONCTUELS À L'ÉTRANGER.



POURQUOI CHOISIR APRIL INTERNATIONAL ?

NOS ÉQUIPES NE SONT JAMAIS LOIN !

Vous avez besoin d'un avis médical ?
Des conseils pour choisir votre médecin ou hôpital ?
Vous pouvez compter sur nous pour jouer la carte de la proximité !

Dans la région du monde où vous êtes expatrié, nous avons toujours un expert qui maîtrise les spécificités du système de santé local !
Il saura répondre rapidement à vos questions.
Nous parlons l'anglais, l'espagnol, l'allemand, le portugais, le néerlandais, le chinois, l'arabe...

100%
INTERNATIONAL

260
COLLABORATEURS
POLYGLOTTES

180 PAYS COUVERTS

40 ANS D'EXPÉRIENCE

PLUS DE 130 000
EXPATRIÉS COUVERTS



NOUS NOUS ENGAGEONS !

NOTRE OBJECTIF :

En combinant proximité et expertise, nous visons à rendre l'accès aux soins de santé de qualité facile pour tous dans un contexte international.

NOS VALEURS :



EXPERTISE

Cela fait 40 ans que nous assurons des expatriés. Plus de 130 000 personnes nous ont déjà confié l'assurance de leur santé à l'étranger.



PROXIMITÉ

Avec nos conseillers joignables 24/7, par téléphone, email, Messenger, WhatsApp, dans nos multiples centres de gestion à travers le monde. Vous pouvez aussi nous rendre visite !



SIMPLICITÉ

Avec des services pour faciliter vos démarches (paiement direct des frais d'hospitalisation 24/7, appli pour envoyer vos demandes de remboursement en quelques clics etc.).



COUVERTURE DURABLE

Un contrat qui vous assure aussi longtemps que vous le souhaitez à des tarifs pérennes, grâce à une approche innovante pour contenir les coûts de santé à l'international.

COMMENT CHOISIR MON NIVEAU DE GARANTIES ?

Nous vous proposons de composer vous-même votre contrat pour vous assurer une couverture adaptée à votre situation.

Besoin d'un conseil pour choisir votre couverture ?

Contactez votre intermédiaire d'assurance ou directement nos conseillers :



Par téléphone au : +33 (0)1 73 03 41 29

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h (heure de Paris)



Par e-mail à :

conseillers.expats@april-international.com



1 CHOISISSEZ VOTRE NIVEAU DE GARANTIES SANTÉ PARMIS LES 4 FORMULES SUIVANTES :

Formule **EMERGENCY**

Vous recherchez une garantie vous offrant une **protection santé de base en cas d'accident ou d'urgence médicale grave** ? Cette formule est faite pour vous ! Vous serez pris en charge en intégralité en cas d'hospitalisation, jusqu'à 250 000 €/(\$ (US) par an.

Formule **ESSENTIAL**

Cette formule est idéale si vous recherchez une **protection de base pour votre santé au quotidien ainsi qu'en cas d'imprévu**. Elle représente un premier niveau de couverture en cas d'hospitalisation ou de traitement d'une maladie chronique. En plus, elle permet une prise en charge à des **niveaux raisonnables de vos frais de santé les plus courants**.

Formule **COMFORT**

Vous recherchez une garantie vous assurant une **couverture confortable** ?

Optez pour cette formule avec une **prise en charge à un niveau élevé de vos frais de santé** dans toutes les situations : hospitalisation, traitement des maladies chroniques, frais de santé ambulatoires et prévention. Cette formule vous propose également une option avec un premier niveau de couverture des soins de maternité et du nouveau-né si vous comptez agrandir votre famille.

Formule **PREMIUM**

Vous recherchez une garantie vous assurant une **protection globale de votre santé** ?

La formule Premium prend en charge **tous vos frais de santé et pour la plupart sans aucune limite de plafond** ! Elle vous assure une couverture complète à des **niveaux très élevés**.

BON À SAVOIR

Le rapatriement pour des raisons médicales vers le centre hospitalier le mieux adapté ou vers votre pays d'origine est automatiquement inclus dans toutes les formules !

2 COMPLÉTEZ VOTRE FORMULE SANTÉ AVEC DES GARANTIES OPTIONNELLES :

La formule Emergency ne comporte que la garantie Hospitalisation d'urgence. Avec les formules Essential, Comfort et Premium, vous pouvez choisir des garanties optionnelles :

EMERGENCY

ESSENTIAL

COMFORT

PREMIUM



Hospitalisation et Assistance Rapatriement basique
(uniquement suite à accident ou urgence pour la formule Emergency)



Médecine courante
(optionnelle)



Médecine courante
(optionnelle)



Médecine courante
(optionnelle)



Optique-Dentaire*
(optionnelle)



Optique-Dentaire*
(optionnelle)



Optique-Dentaire*
(optionnelle)



* Les garanties Optique-Dentaire et Maternité peuvent être souscrites uniquement en complément de la garantie Médecine courante.

Les garanties Optique-Dentaire et Maternité peuvent être souscrites indépendamment l'une de l'autre.

Maternité*
(optionnelle)



Maternité*
(optionnelle)



3 CHOISISSEZ LES PAYS OÙ VOUS SOUHAITEZ ÊTRE COUVERT :

Composez vous-même votre zone de couverture dans le monde entier, en indiquant votre pays de destination ainsi que les autres pays dans lesquels vous souhaitez être assuré à l'année, y compris éventuellement dans votre pays de nationalité.

BON À SAVOIR

Lorsque vous voyagez en dehors de la zone que vous avez choisi, votre couverture est maintenue en cas d'accident ou d'urgence médicale (séjour de moins de 90 jours consécutifs).



4 SÉLECTIONNEZ LE TYPE DE COUVERTURE SOUHAITÉ :

- Couverture au 1^{er} euro/US\$
- Couverture en complément de la Caisse des Français de l'Étranger (CFE)
- Couverture en complément de la Sécurité sociale française

BON À SAVOIR

Vous ne savez pas comment choisir votre type de couverture ? Retrouvez toutes les explications détaillées dans le [Lexique](#) page 11 ou contactez-nous !

5 DÉFINISSEZ LE NIVEAU DE FRANCHISE ANNUELLE SOUHAITÉE (OPTIONNEL) :

Si vous souhaitez faire baisser le montant de vos cotisations, vous pouvez choisir une franchise annuelle parmi les montants suivants :

500 €/US\$

1 000 €/US\$

2 500 €/US\$

5 000 €/US\$



Selon la composition de votre contrat (garanties, zone de couverture et niveau de franchise choisis), vous pouvez obtenir **jusqu'à 40% de réduction** sur vos cotisations annuelles Frais de Santé !

BON À SAVOIR

Une franchise, c'est quoi ?

La franchise correspond au montant que vous devez régler avant tout remboursement pris en charge par votre contrat. Les franchises s'appliquent sur toutes les garanties Frais de santé, à partir de la formule ESSENTIAL, **uniquement sur les contrats au 1^{er} euro/US\$**.

EXEMPLE DE FRANCHISE

Vous choisissez une franchise annuelle de 500 €/US\$.

Pour un examen de santé facturé 2 000 €/US\$, nous vous remboursons 1 500 €/US\$ et les 500 restant sont à votre charge.



Ma Santé Internationale peut intervenir comme une complémentaire si vous êtes tenus de souscrire une assurance locale ou si vous bénéficiez d'un contrat groupe. Pour cela, sélectionnez une franchise proche des plafonds annuels de votre régime d'assurance de base.

VOS GARANTIES EN UN CLIN D'ŒIL

SYNTHÈSE DES GARANTIES	EMERGENCY	ESSENTIAL	COMFORT	PREMIUM
Plafond frais de santé par an et par assuré	250 000 €/US\$	1 000 000 €/US\$	1 500 000 €/US\$	illimité
HOSPITALISATION				
Hospitalisation en cas d'urgence ou d'accident	✓	✓	✓	✓
Hospitalisation et autres soins en cas de maladie chronique	×	✓	✓	✓
Hospitalisation pour le traitement de troubles mentaux ou nerveux	×	×	✓	✓
Chambre d'hôpital	Chambre à deux lits	Chambre à deux lits	Chambre privée standard	Chambre privée standard
Rééducation suite à une hospitalisation prise en charge par APRIL International	jusqu'à 20 jours	jusqu'à 20 jours	jusqu'à 30 jours	jusqu'à 60 jours
Rapatriement médical et transport sanitaire	✓	✓	✓	✓
MÉDECINE COURANTE ET PRÉVENTION				
Consultations de médecins généralistes et spécialistes y compris pour le suivi des maladies chroniques	×	5 premières visites non plafonnées/an. Jusqu'à 100 €/\$/visite à partir de la 6 ^{ème} visite	10 premières visites non plafonnées/an. Jusqu'à 200 €/\$/visite à partir de la 11 ^{ème} visite	✓
Psychiatres et psychologues	×	×	jusqu'à 5 visites/an, maximum 200 €/€\$ par visite	jusqu'à 20 visites/an, maximum 200 €/€\$ par visite
Kinésithérapie	×	jusqu'à 2 000 €/€/an	jusqu'à 4 000 €/€/an	✓
Médecine douce	×	×	jusqu'à 1 000 €/€/an	jusqu'à 2 000 €/€/an
Médicaments, analyses et radiographies	×	✓	✓	✓
Imagerie médicale avancée	×	jusqu'à 4 000 €/€/an	jusqu'à 8 000 €/€/an	✓
Bilan de santé et examen de l'audition (un bilan tous les deux ans)	×	jusqu'à 200 €/€\$	jusqu'à 800 €/€\$	jusqu'à 2 000 €/€\$
MATERNITÉ				
Frais d'accouchement : consultations, soins pré et post natus, hospitalisation, chambre privée, frais de séjour, honoraires médicaux et chirurgicaux	×	×	jusqu'à 6 000 €/€/grossesse (montant porté à 12 000 €/€/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)	jusqu'à 12 000 €/€/grossesse (montant porté à 20 000 €/€/grossesse en cas d'accouchement chirurgical)
DENTAIRE				
Plafond maximum par an	×	1 000 €/€\$	1 ^{ère} & 2 ^{ème} années : jusqu'à 2 000 €/€\$ À partir de la 3 ^{ème} année : jusqu'à 3 000 €/€\$	1 ^{ère} & 2 ^{ème} années : jusqu'à 4 000 €/€\$ À partir de la 3 ^{ème} année : jusqu'à 5 000 €/€\$
OPTIQUE				
Monture et verres (maximum 1 paire tous les 2 ans)	×	jusqu'à 250 €/€\$	jusqu'à 500 €/€\$	jusqu'à 700 €/€\$
Traitements au laser pour correction de la vision (myopie, hypermétropie, astigmatisme, kératocône)	×	×		
Lentilles de contact	×	jusqu'à 200 €/€\$	jusqu'à 300 €/€\$	jusqu'à 400 €/€\$

APRIL INTERNATIONAL À VOS CÔTÉS, PARTOUT DANS LE MONDE

UN IMPORTANT RÉSEAU DE SOIN AUX USA

Grâce à notre partenariat avec AETNA, vous bénéficiez :

- d'un accès à l'un des plus grands réseaux de soins aux États-Unis : près de 490 000 médecins et plus de 5 000 hôpitaux **auprès desquels vous n'aurez pas à faire l'avance d'argent, nous réglons directement votre facture.**
- d'une carte de tiers-payant pharmaceutique : vous n'aurez pas d'avance d'argent à faire pour vos dépenses dans plus de 57 000 pharmacies aux États-Unis.

CVS
CAREMARK

aetna

SERVICE DE RÈGLEMENT DIRECT DES FRAIS D'HOSPITALISATION :

En cas d'hospitalisation, nous avançons l'argent !

- **Vous êtes hospitalisé en urgence ?**
Nos équipes se mettent directement en relation avec l'hôpital afin de délivrer une prise en charge. Notre priorité ? Faciliter votre arrivée à l'hôpital !
- **Vous programmez une hospitalisation ?**
À réception de votre dossier, nos équipes confirment votre couverture à l'hôpital et règlent votre facture directement.

Ces services sont disponibles pour un contrat au 1^{er} €/US\$ ou en complément de la CFE, sans franchise.



PROFITEZ DE LA PROMOTION SPÉCIALE LANCEMENT AVEC NOTRE REMISE COMMUNAUTÉ ! ACHETEZ À PLUSIEURS ET FAITES DES ÉCONOMIES

Vous souhaitez réduire vos cotisations ? Nous vous proposons de parrainer vos proches !

Comment ça marche ?

Si vous parrainez vos proches et qu'ils souscrivent un contrat, vous formez une « communauté ». Pour vous récompenser du parrainage, nous vous offrons une remise s'appliquant à l'ensemble des cotisations et contrats de la communauté, et ce, pour toute la durée de vie des contrats.



La remise varie selon le nombre de contrats appartenant à la communauté et s'applique selon les règles suivantes :

- pour 2 contrats dans une communauté, la remise appliquée est de 2%.
- pour 3 contrats dans une communauté, la remise appliquée est de 4%.
- pour 4 contrats dans une communauté, la remise appliquée est de 6%.
- pour 5 contrats dans une communauté, la remise appliquée est de 8%.
- pour 6 et plus contrats dans une communauté la remise appliquée se maintient au niveau de 10%.

Au-delà de 6 contrats, la remise n'évolue plus, mais la communauté peut continuer à accueillir de nouveaux membres qui auront également -10% sur leur contrat.

GARANTIES ADDITIONNELLES POUR UNE PROTECTION GLOBALE À L'ÉTRANGER

PACK ASSISTANCE RAPATRIEMENT COMPLÈTE ET RESPONSABILITÉ CIVILE VIE PRIVÉE :

Si vous souhaitez étendre votre couverture en assistance, nous vous conseillons de souscrire cette option.

Exemples :

- en cas d'hospitalisation d'un membre de votre famille resté dans votre pays de nationalité, nous prendrons en charge votre billet aller-retour en avion ;
- en cas d'attentat dans votre pays de couverture, nous vous rapatrions ;
- si vous perdez vos bagages, nous vous remboursons **jusqu'à 1 000 €/€** ;
- les frais de recherche et de secours sont pris en charge jusqu'à 5 000 €/€ par personne, jusqu'à 15 000 €/€ par évènement ;
- en cas de décès de l'assuré, le rapatriement jusqu'au domicile sera pris à charge à 100% des frais réels.

Cette option comprend également une garantie Responsabilité Civile vie privée.

Cette garantie couvre les conséquences financières des dommages dont vous seriez reconnu responsable au cours de la vie privée.

Exemple 1 : votre enfant fait malencontreusement tomber l'un de ses camarades à l'école dans l'escalier et ce dernier se retrouve hospitalisé, votre responsabilité est engagée et c'est à vous de prendre en charge les frais d'hospitalisation.

Exemple 2 : en visitant une cave à vin, vous renversez malencontreusement une rangée de bouteilles. Votre responsabilité est engagée et c'est à vous de prendre en charge les frais associés aux dégâts.

CAPITAL DÉCÈS ET PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE

Cette garantie prévoit en cas de décès par maladie le versement d'un capital au(x) bénéficiaire(s) que vous désignez lors de votre adhésion. Le montant minimum du capital choisi varie entre 20 000 €/US\$ et 500 000 €/US\$. Le montant du capital versé est doublé si le décès résulte d'un accident.

Par ailleurs, le capital est intégralement versé en cas de Perte totale et irréversible d'autonomie (voir [Lexique](#) page 11).

INDEMNISATION ARRÊT DE TRAVAIL POUR RAISON MÉDICALE

Les garanties indemnités journalières et rente d'invalidité vous protègent des conséquences sur vos revenus d'une maladie ou d'un accident. La sélection de cette garantie assure le maintien du paiement d'une partie de votre salaire pendant une période déterminée. Le choix du niveau de l'indemnité journalière est libre, entre 20 €/US\$ et 500 €/US\$.

La sélection de cette garantie implique la sélection préalable d'un capital décès.

Exemple : vous glissez malencontreusement dans votre baignoire et vous vous cassez le bras. Suite à cet accident, vous êtes arrêté pendant 2 mois. Avec la garantie indemnités journalières, vous pouvez bénéficier du maintien de votre salaire. En cas d'invalidité, vous bénéficiez également du maintien de salaire avec la garantie rente d'invalidité.



VOS SERVICES EN LIGNE

Pour faciliter la gestion de votre contrat à l'étranger, nous développons continuellement de nouveaux services 100% en ligne.

VOS REMBOURSEMENTS À PORTÉE DE CLICS AVEC EASY CLAIM !

Avec une note de satisfaction moyenne de 8,5/10, Easy Claim remporte un franc succès ! Avec Easy Claim, exit les frais d'affranchissement et les formalités complexes : dispensé d'envoyer les originaux de vos factures et prescriptions médicales pour des factures jusqu'à 1 000 €/US\$, vos remboursements se font plus facilement et plus rapidement.

« 3 CLICS ET UNE PHOTO, DIFFICILE DE FAIRE PLUS SIMPLE » [EXPAT EN MALAISIE]

« EXTRÊMEMENT PRATIQUE, RAPIDE ET EFFICACE. REMBOURSEMENTS TRÈS RAPIDES » [EXPAT EN CHINE]

« APPLICATION BIEN CONÇUE, STABLE, TRÈS BONNE INTERFACE UTILISATEUR ET, AU FINAL, AMÉLIORATION VISIBLE DE LA QUALITÉ ET DE LA RAPIDITÉ DU SERVICE » [EXPAT À SINGAPOUR]



➤ TÉLÉCHARGEZ L'APP APRIL EASY CLAIM :



VOTRE ESPACE CLIENT

En quelques clics, depuis votre ordinateur, tablette ou smartphone, vous pouvez télécharger vos documents utiles (attestation d'assurance, carte d'assuré, conditions générales, factures...), régler vos cotisations en ligne et consulter tous vos remboursements.

VOS CONSEILLERS SONT CONNECTÉS !

Une question ? Vos conseillers sont joignables non seulement par téléphone et e-mail, mais aussi via chat, Facebook Messenger et WhatsApp ! Connectez-vous à votre Espace Client ou ouvrez votre app APRIL Easy Claim et dialoguez en direct avec un conseiller ! C'est aussi ça, l'assurance en plus facile.



SOUSCRIPTION DU CONTRAT VOTRE CHECK-LIST

- 1 Réalisez votre **devis** en ligne ou auprès de votre intermédiaire en assurances, en indiquant :
 - > le nombre de personnes à couvrir et leur âge,
 - > la liste des pays dans lesquels vous souhaitez être couvert(s),
 - > la formule et le niveau de couverture souhaités,
 - > le niveau de franchise souhaitée,
 - > les autres garanties souhaitées.
- 2 Complétez le **formulaire de demande d'adhésion**. Retournez-le complété et signé par e-mail, accompagné de votre devis.
- 3 Vous recevez par e-mail votre **Welcome Pack** contenant :



SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Pour ne jamais rater nos actualités, rejoignez-nous sur :



FACEBOOK



TWITTER



LINKEDIN



YOUTUBE



INSTAGRAM

LEXIQUE

AUTRUI : toute personne n'ayant pas la qualité d'assuré, les personnes assumant à titre occasionnel et gratuit la garde des enfants de l'assuré ou celle de ses animaux et les employés au service de l'assuré.

ASSURANCE SANTÉ AU 1^{ER} EURO :

il s'agit d'une assurance santé qui intervient pour l'intégralité de la somme dépensée. Elle diffère d'une assurance santé complémentaire dont le remboursement intervient après celui d'un régime de protection sociale (Sécurité sociale française ou Caisse des Français de l'Étranger).

CAISSE DES FRANÇAIS DE L'ÉTRANGER (CFE) : caisse de Sécurité sociale des Français vivant en dehors de France et qui souhaitent continuer à bénéficier des mêmes prestations qu'en France. La CFE assure également la continuité des droits à la Sécurité sociale après l'expatriation. En adhérent à la CFE, vous pouvez choisir de continuer à bénéficier du régime de l'assurance maladie française.

PERTE TOTALE ET IRRÉVERSIBLE D'AUTONOMIE : inaptitude totale et irrémédiable médicalement constatée de l'assuré à tout travail ou occupation pouvant lui procurer gain ou profit et nécessitant l'assistance d'une tierce personne pour accomplir les actes de la vie ordinaire.

APRIL, L'ASSURANCE EN PLUS FACILE

APRIL, groupe international de services en assurance, leader des courtiers grossistes en France, a choisi depuis sa création en 1988, de placer le client et l'innovation au coeur de son développement avec une seule ambition : rendre l'assurance plus simple et plus accessible à tous.

APRIL conçoit, gère et distribue des solutions spécialisées d'assurance en santé-prévoyance, dommage, mobilité et protection juridique, ainsi que des prestations d'assistance pour les particuliers, les professionnels et les entreprises.

Avec plus de 3 800 collaborateurs, APRIL est présent en Europe, en Amérique, en Asie, en Afrique et au Moyen-Orient. Le groupe a réalisé en 2016 un chiffre d'affaires consolidé de 861,2 M€.

PRÉSENCE
INTERNATIONALE
DANS 33 PAYS

À CHAQUE SITUATION D'EXPATRIATION SA SOLUTION D'ASSURANCE INTERNATIONALE

Que vous soyez étudiant, stagiaire, à la recherche d'un programme vacances-travail, salarié ou retraité, que vous partiez seul ou en famille, APRIL International vous accompagne durant votre expérience internationale avec une gamme complète et modulable de solutions d'assurance, adaptées à chaque profil d'expatrié et à chaque budget.

CONTACTEZ VOTRE ASSUREUR-CONSEIL :

april international | expat

Siège social :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 73 02 93 93 - Fax : +33 (0)1 73 02 93 90
E-mail : info.expats@april-international.com - www.april-international.com

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris 309 707 727
Intermédiaire en assurances - Immatriculée à l'ORIAS sous le n°07 008 000 (www.orias.fr)
Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (ACPR) - 61, rue Taitbout - 75436 Paris Cedex 09 - FRANCE.
Produit conçu et géré par APRIL International Expat et assuré par Groupama Gan Vie (pour les garanties frais de santé et prévoyance) et CHUBB (pour les garanties assistance rapatriement et responsabilité civile vie privée).
NAF6622Z - N° IDENTIFIANT TVA FR60309707727



L'assurance en plus facile.